

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CONTRÔLE DE CONCEPTION DES FILIÈRES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Commune :

Ce dossier est conçu pour le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif réalisé par le SPANC en application des dispositions de la loi sur l'eau du 31 décembre 2006, de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et de l'arrêté du 7 mars 2012. Le contrôle de conception sera facturé au tarif en vigueur voté par le Conseil Communautaire consultable depuis le site internet de Lorient Agglomération www.lorient-agglo.bzh (tarifs assainissement non collectif).

Accompagne-t-il un dossier déposé au titre de la procédure de permis de construire ?

oui

non

N° du permis :

Un certificat d'urbanisme a-t-il été délivré pour ce terrain ? (type : Certificat Urbanisme, Déclaration Préalable ...)

oui

non

N° du certificat :

Ce formulaire doit être intégralement rempli et transmis à la Direction Eau et Assainissement de LORIENT AGGLOMÉRATION pour toute demande d'assainissement non collectif.

IMPORTANT : en aucun cas , l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier au titre du contrôle de conception exercé par LORIENT AGGLOMÉRATION.

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse actuelle :

..... Tél. (impératif) :

Terrain :

Adresse de l'installation :

Nom du lotissement (*le cas échéant*) : Superficie du terrain : m²

Références cadastrales : Section : N° de parcelle :

Destination des locaux :

habitation

neuve

existante

Nombre de pièces principales* : dont nombre de chambres :

autre destination (*préciser*) :

Alimentation en eau potable :

distribution publique

puits privé

Distance séparant le lieu de dispersion ou de rejet des eaux usées des puits les plus proches :

* au sens du code de la construction et de l'habitation (art R 111-1-1), les pièces principales sont les pièces destinées au sommeil ou au séjour (chambre, salon, séjour, salle à manger...).



Caractéristiques de l'installation proposée :

Prétraitement :

- Fosse toutes eaux Volume :
- Autre dispositif (préciser) :

Nécessité d'un poste de relevage :

- oui non

Traitement :

I Traitement et évacuation par le sol :

Cette solution est à privilégier lorsque l'aptitude permanente du sol à l'infiltration est satisfaisante.

- 1 Tranchées d'épandage
nombre de tranchées : longueur totale d'épandage : mètres
- 2 Filtre à sable non drainé de m²
- 3 Terre d'infiltration de m² au sommet et de m² à la base
- 4 Lit d'épandage de m²
- 5 Autre dispositif agréé :
- N° d'agrément :

II Traitement avec rejet au milieu hydraulique superficiel :

- 6 Filtre à sable vertical drainé de m²
- 7 Autre dispositif agréé :
- N° d'agrément :

Lieu du rejet :

Le demandeur et l'installateur s'engagent sous leur responsabilité à établir l'installation en son entier conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

A le, / / A le, / /

Signature du demandeur

Signature de l'installateur (si connu)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Une étude de sol avec définition de filière d'assainissement justifiant le choix du dispositif proposé et précisant les caractéristiques techniques des ouvrages.

Cette étude devra comporter notamment :

- un plan de situation (1/25 000) ;
- un plan de masse au 1/500 (ou toute autre échelle appropriée) précisant la position de l'immeuble et des immeubles voisins, l'emplacement des puits, sources, ruisseaux dans un rayon minimum de 35 mètres, la pente du terrain, l'emplacement des sondages pédologiques réalisés, la position des différents ouvrages constituant la filière assainissement...
- le profil hydraulique de l'ensemble de l'installation d'assainissement non collectif.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement non collectif. Le destinataire de ces données est la Direction Eau et Assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au service accueil de la Direction Eau et Assainissement.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.